

## Élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021

Afin de respecter les normes sanitaires pour ce double scrutin, le bureau de vote est déplacé à la salle des fêtes. Il sera ouvert de 08h00 à 18h00. Le port du masque est obligatoire. Prenez votre propre stylo, votre carte d'électeur ou à défaut une pièce d'identité.

## Une commune connectée

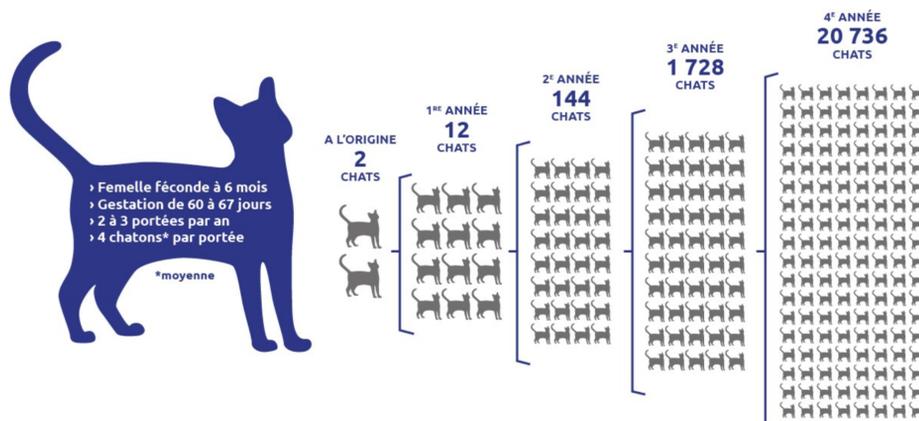
Notre page Facebook Vivre à Secondigné- sur-Belle connaît un beau succès depuis son lancement à l'automne 2020 et compte déjà 215 abonnés. Elle délivre des informations locales diverses et variées : informatives, culturelles, sanitaires. Un concours photos a été lancé. À vos appareils ! Le site internet est maintenant en ligne. Nous vous invitons à le découvrir [www.secondignesurbelle.com](http://www.secondignesurbelle.com). Vous y retrouverez des informations plus institutionnelles ainsi que les comptes rendus des conseils municipaux.

## Entretien des haies

Le départ en retraite de Christian Vignault nous amène à réorganiser les travaux de fauchage, de nettoyage des fossés, de broyage et d'élagage. Afin de mieux évaluer nos besoins en matière de recrutement d'un nouvel agent et de renouvellement de certains équipements il a été décidé pour 2021 d'externaliser une partie de ces travaux. Le cahier des charges de l'entreprise prévoit uniquement la taille verticale des haies, au deuxième passage. La taille horizontale et toute autre intervention relevant du domaine privé seront donc à réaliser par les propriétaires.

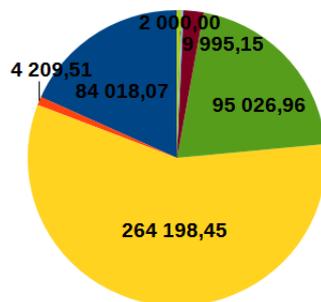
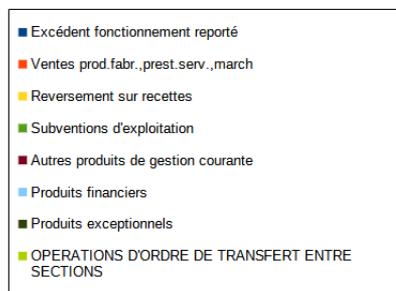
## Chats et chiens errants

Aujourd'hui sur la commune nous avons différentes plaintes concernant les chats et chiens errants. Concernant les chats, il est bon de savoir qu'un décret ( N° 2020-1625 , du 18 décembre 2020) rend le défaut d'identification des chats (par puce ou tatouage) sanctionnable par la loi. Qu'un couple de chat peut être à l'origine de plus de 20 000 naissances de chatons en 4 ans, comme l'indique le schéma ci dessous. Pour lutter contre la prolifération des chats errants, il est conseillé de stériliser son animal de compagnie. Concernant les chiens errants, ils sont constatés régulièrement dans le bourg ou les hameaux. Pour la sécurité de tous, car un chien non tenu en laisse et sans surveillance peut engendrer différentes problématiques (accident de la route, morsure, dégât matériel, déjection sur la voie publique...). Il a été décidé de faire appel à l'organisme ANIMAL'OR près de Sauzé-Vaussais pour récupérer les chiens errants sur la commune. Le coût pour le propriétaire d'un chien identifié est de 50€ de frais de fourrière et 10€/j de garde, pour un chien non identifié s'ajoute à ces frais l'identification, soit 55,50€.

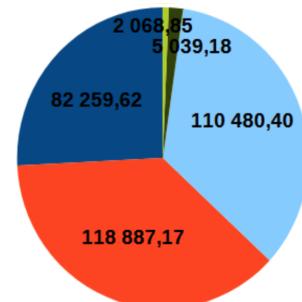
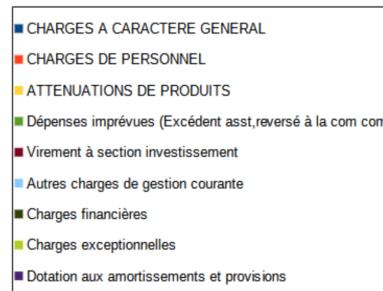


# Compte Administratif année 2020

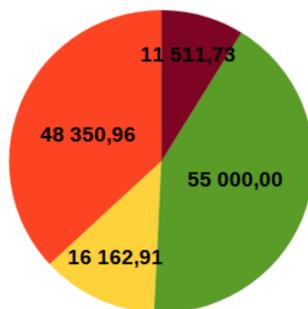
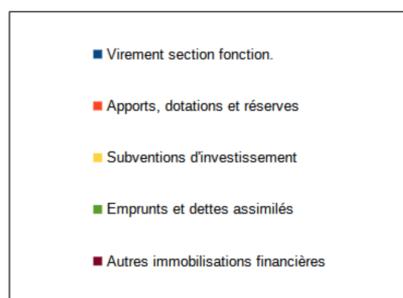
## Recettes de fonctionnement CA 2020



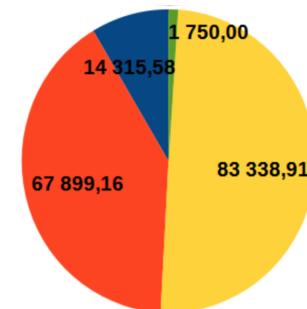
## Dépenses de fonctionnement CA 2020



## Recettes d'investissement CA 2020



## Dépenses d'investissement CA 2020



Le compte administratif 2020 du budget principal s'établit comme suit :

### Section de fonctionnement

Dépenses : prévues 447 038.35 € > Réalisées : 318 735.22 €  
 Recettes : prévues 447 038.35 € > Réalisées : 460 582.75 €  
 Excédent de clôture exercice 2020: + 57 829.46 €

Excédent de fonctionnement reporté : + 84 018.07 €  
 Résultat Global de fonctionnement : + 141 847.53 €

### Section d'investissement

Dépenses : prévues 199 881,35 € > Réalisées : 167 303.65 €  
 Recettes : prévues 199 881.35 € > Réalisées : 133 025.60 €  
 Déficit de clôture exercice 2020 : - 19 962.47 €

Déficit d'investissement reporté : - 14 315.58 €  
 Résultat Global d'investissement : - 34 278.05 €

En investissement, les travaux suivants ont été réalisés :

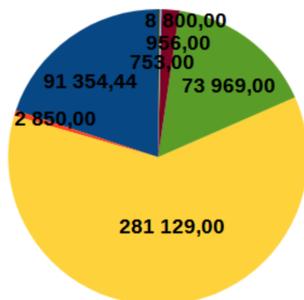
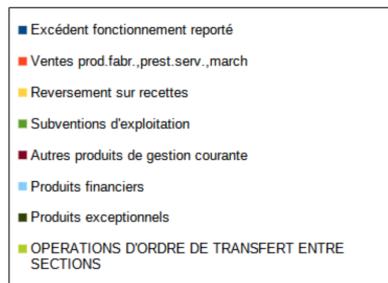
- Travaux d'eaux pluviales (caniveaux) au village de Pouzou
- La réfection de tronçons de voirie communale (des Forges à la Braudière et de la Favrie à la Bernardière)
- La réfection d'un préau de l'école.

Des travaux prévus l'année dernière ont été réalisés en ce début d'année :

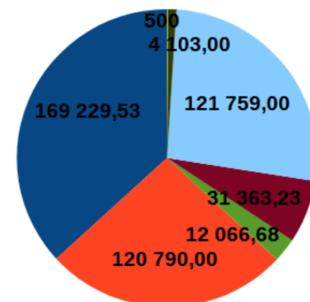
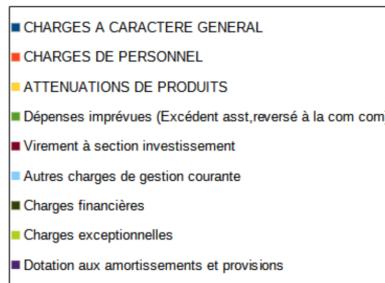
- Le changement de la grande fenêtre à la salle des fêtes
- Le remplacement d'une partie des menuiseries de la mairie.

# Budget prévisionnel année 2021

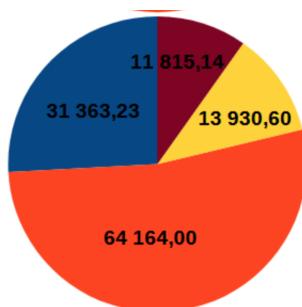
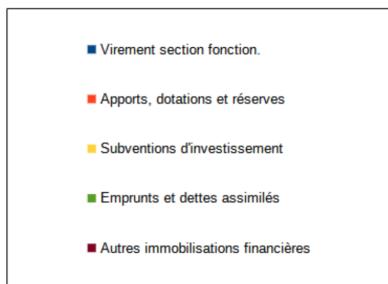
## Recettes de fonctionnement Budget prévisionnel 2021



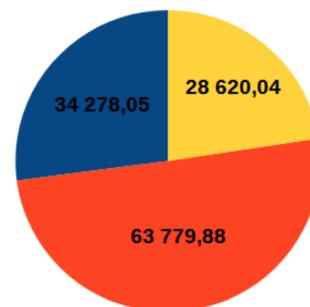
## Dépenses de fonctionnement Budget prévisionnel 2021



## Recettes d'investissement Budget prévisionnel 2021



## Dépenses d'investissement Budget prévisionnel 2021



Le budget 2021 n'est qu'un budget prévisionnel. La commune ne connaît pas encore le montant de toutes les dotations ni, évidemment, les imprévus possibles de travaux.

Même si le résultat global peut laisser penser que la commune possède une réserve d'argent suffisante, celle-ci n'est en réalité que très faible. Il est difficile de pouvoir comparer un compte administratif d'un budget prévisionnel, car dans un cas nous provisionnons de l'argent qui permettra d'alimenter les dépenses d'investissement, qui du coup, ne seront plus visibles sur le CA de 2021. Le budget prévisionnel 2021 ainsi que le CA 2020 sont consultables en mairie.

## **Recrutement SIVU**

Le SIVU recherche pour l'année scolaire 2021/2022, un agent polyvalent à temps non complet 10h par semaine sur les 2 écoles (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 12h00 à 14h30). Ses missions seront : le service de restauration et la surveillance à Vauballier, l'entretien du restaurant scolaire de Secondigné. La personne sera également sollicitée tout au long de l'année scolaire pour d'éventuels remplacements au sein de l'une des 2 écoles en cas de besoin, sa disponibilité serait donc un vrai plus. Vous pouvez adresser vos CV + lettre de motivation à la mairie de Secondigné jusqu'au 15 juillet 2021 à [mairie.secondigne@wanadoo.fr](mailto:mairie.secondigne@wanadoo.fr)

## **Collecte de téléphones mobiles usagés**

L'association des maires des Deux-Sèvres et Orange s'allient pour une vaste opération de collecte et recyclage des mobiles (le chargeur est également accepté). C'est simple, il suffit de passer en mairie d'ici au 30/09/21 pour les déposer dans le collecteur. Soyons nombreux à contribuer à la réussite de cette opération pour préserver notre environnement et peut être gagner des arbres à planter venant agrémenter notre espace public.

## **Ouverture d'une antenne France Services à Brioux dans les locaux de la Poste**

Les agents France Service vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives et numériques au quotidien. N'hésitez pas à solliciter ce service de proximité gratuit mis en place par l'Etat, sur place ou au 05 49 07 85 34

## **Randonnées nature**

Pour ceux qui souhaitent découvrir notre belle commune à travers ses chemins, nous vous rappelons que des circuits de randonnée vous sont proposés depuis quelques années : quatre boucles de 5, 9, 11,5 ou 19 kms; toutes au départ de la place de l'église. Vous pouvez les retrouver sur le site internet de la commune en format carte pdf à imprimer ou QR code à flasher. Vous pouvez également demander les cartes en mairie pendant les heures d'ouverture. Bonnes balades !





# LETTRE DU MAIRE RELATIVE À LA FISCALITÉ 2021

Madame, Monsieur,

Je vous adresse cette lettre pour évoquer de façon concrète et transparente la question des finances communales et des taux qui seront applicables pour l'année 2021. Je souhaite détailler le fonctionnement financier d'une commune autour de 3 points fondamentaux :

- l'impact lié à l'entrée en vigueur en 2021 de la réforme de la taxe d'habitation.
- les dotations d'État perçues par la commune.
- la corrélation des 2 paramètres précédents permettant de définir la fiscalité communale pour 2021.

Le sujet étant assez technique, je vais tâcher d'expliquer de la façon la plus simple possible. Ces informations vont vous permettre d'avoir une vision globale des finances et comprendre le contexte auquel nous devons faire face collectivement.

## I) Entrée en vigueur en 2021 de la réforme de la taxe d'habitation :

L'État a souhaité engager une réforme majeure de la fiscalité locale avec l'objectif de supprimer la taxe d'habitation à terme pour tous les foyers. Cette mesure de pouvoir d'achat s'est appliquée en 2020 à la plupart des ménages de la commune. Cependant, cette réforme voulue par le Président de la République, conduit à ce que notre commune ne perçoive plus, à partir de 2021, les recettes et compensations issues de la taxe habitation. (Celles-ci étant jusque là compensées à l'euro près).

Pour pallier cette baisse évidente de recettes, l'État a décidé de transférer à la commune, une partie du produit de la taxe foncière départementale.

En effet, en 2020, le taux départemental était fixé à 18,88% et le taux communal de taxe d'habitation était, quant à lui, fixé à 10,12%. **Une retenue liée à l'écart entre les taux départementaux et communaux sera réalisée en 2021 sur les recettes foncières communales via l'application d'un coefficient-correcteur.**

Ce mode de calcul retenu par l'État conduit à **une diminution des rentrées d'argent sur les comptes de la commune puisque cette compensation ne se fera pas à « l'euro près ».**

En effet, 3613 euros seront retenus cette année en supplément de la retenue initiale, et j'en détaille le calcul et la raison un peu plus loin.

Dorénavant, seuls les propriétaires seront concernés par la fiscalité locale en s'acquittant de la taxe foncière. Rappelons que chaque taxe foncière **inclut la fiscalité de 3 collectivités territoriales**: la part communale, la part communauté de communes, et la part départementale. (ainsi que la collecte des ordures ménagères).

## Concrètement, que prévoyait la réforme et comment s'applique-t-elle à la commune ?

Cette réforme devait permettre à 96% des communes de - 1000 habitants, et 88% des communes de -500 habitants de **percevoir plus de recettes après la réforme, qu'avant.**

Toutefois, notre commune ne profitera pas de cet effet positif et **nous ferons partie des 4% des petites communes qui percevront moins de recettes après la réforme qu'avant.**

En effet, **plus la différence entre le taux de taxe habitation de la commune et le taux départemental est grande, plus la retenue est élevée.** En optant pour une imposition très en dessous des taux moyens par rapport aux communes similaires à la nôtre, notre

commune s'est retrouvée en décalage avec les indicateurs financiers moyens. Rappelons qu'une réforme nationale aussi profonde est conduite en lien avec des indicateurs financiers globaux répondant à des critères correspondants à la majorité des communes.

### **Combien cette réforme représente-t-elle en valeur numéraire ?**

L'État a conduit sa réforme en se basant sur les taux moyens d'imposition, par strate d'habitants, par département, de façon à **déterminer « une imposition moyenne » qui soit représentative de l'ensemble des collectivités locales de notre catégorie.** (strate des communes des Deux-Sèvres de 500 à 1000 habitants).

Les foyers ont eu jusque là l'avantage d'une fiscalité particulièrement intéressante, toutefois cette même fiscalité amène aujourd'hui la commune à louper une opportunité financière majeure.

De façon numéraire, cet éloignement fiscal conduit la commune à :  
renoncer à 45 872 euros de recettes.

verser en plus, environ 3613 euros chaque année pour abonder un fonds destiné à aider les communes éligibles au soutien de l'État.

Cette réforme est aujourd'hui terminée et figée ; ce « malus » sera désormais appliqué chaque année.

### **II) Sur les dotations de l'État :**

Chaque année, l'État verse aux communes des dotations afin de les accompagner financièrement. (notre pays compte près de 35 000 communes).

Ainsi, Secondigné reçoit, chaque année, une « enveloppe financière » pour l'aider dans son fonctionnement et dans ses projets.

L'histoire montre que sous le mandat précédent, la valeur numéraire de la baisse des dotations s'élève à 25 397 euros. Sur l'exercice 2020, la baisse a été de 7240 euros, et sur l'exercice 2021 la baisse est de 3239 euros.

Ces diminutions sont dues à des choix politiques nationaux et du gouvernement.

Toutefois, les dépenses d'investissement réalisées depuis notre élection ont pu être subventionnées jusqu'à 80 % ce qui nous a permis de faire plus de travaux sans dépenser plus que le montant initialement provisionné. Cet accompagnement de l'État est le fruit de différentes rencontres et d'un travail fructueux avec les institutions et je souhaite que ce soutien reste le plus efficace possible afin que nous puissions réaliser des investissements en étant accompagnés au mieux.

Notre objectif de mandat sera de pouvoir maintenir un maximum de projets avec l'enveloppe budgétaire la plus serrée.

### **III) Réflexion et adoption de la fiscalité sur la part communale 2021 :**

Âgé de 37 ans, à la tête d'un conseil municipal profondément renouvelé, il m'est indispensable de développer et d'expliquer, à chacun, la méthode retenue pour détailler l'orientation fiscale retenue pour établir le 1er budget de cette mandature.

J'ai mené, en préalable, une étude complète pour analyser chaque point, chaque critère, chaque détail pour que nous puissions, avec les élus de la commission finances et du conseil municipal, travailler de manière factuelle et pragmatique en tenant compte

des réalités conjoncturelles évoquées précédemment mêlant diminution de dotations, impact de la réforme de la taxe d'habitation, poids des dépenses incompressibles ainsi que de chiffrer les différentes perspectives d'investissement pour la commune.

Je souhaite faire un aparté pour donner une vision imagée sur « Comment raisonne une collectivité locale en terme de budget ? » ; c'est assez simple, plus les rentrées d'argent d'État diminuent, plus la pression pour aller chercher des recettes ailleurs augmente afin d'équilibrer le budget.

En effet, les différents budgets alloués pour l'entretien d'une voirie, pour la rénovation d'un patrimoine, pour le fonctionnement d'une école, pour la réparation du matériel communal sont des postes de dépenses coûteux et sont incompressibles. Ce sont des charges nécessaires sur laquelle une commune ne peut déroger pour continuer à fonctionner et entretenir ses équipements correctement. Je le dis en ces termes assez directs, parce qu'il s'agit d'une réalité économique; c'est précisément le respect de cet équilibre financier qui fait que la situation d'une commune est saine et maîtrisée en limitant ou écartant le recours à la dette. Je rappelle que les derniers emprunts contractés n'arrivent à échéance qu'en 2035.

Nécessairement, à chaque exercice fiscal, des économies et des arbitrages sont réalisés pour maîtriser au mieux la fiscalité des ménages et respecter cet équilibre financier qui permet à la commune de rester saine.

Je choisis d'évoquer ce sens des responsabilités, personnelles et collectives, avec tous les élus afin d'exprimer que nous avons bien pris la mesure de la maîtrise budgétaire et que nous ferons au mieux pour optimiser nos dépenses, comme nous le faisons depuis le début du mandat.

Et parce qu'il n'y a pas de petites économies, des contrats commerciaux ont été renégociés pour alléger certaines charges sur notre budget.

A la lumière de tous ces facteurs financiers, le conseil municipal a décidé d'augmenter pour 2021 la part communale qui sera recouvrée sur la prochaine taxe foncière.

#### Taux de référence de la commune en 2020 :

Taxe foncière sur le bâti : **30,37 %**

Taxe foncière sur le non-bâti : **44,87%**

#### Moyenne départementale en 2020 :

Taxe foncière sur le bâti : **42,68 %**

Taxe foncière sur le non-bâti : **65,52 %**

Deux propositions pour 2021 ont été soumises au conseil :

#### Celle de la commission finances :

Taxe foncière sur le bâti : **31,95 %**

Taxe foncière sur le non-bâti : **47,80 %**

#### Celle du Maire :

Taxe foncière sur le bâti : **34,38 %**

Taxe foncière sur le non-bâti : **50,06 %**



Le choix de présenter deux propositions a été fait pour enrichir le débat et permettre de développer deux visions :

- l'une visant à préserver au mieux la fiscalité des ménages en mettant en pause certaines dépenses et investissements. (+ 15 à 25 euros en moyenne par foyer sur la part communale, selon la valeur immobilière du bien).
- une autre davantage axée sur l'investissement pour bénéficier d'une capacité d'investissement supérieure et avoir un peu plus de moyens pour mener des actions. (+ 35 à 55 euros en moyenne par foyer sur la part communale, selon la valeur immobilière du bien).

Il est important de préciser que chaque fois que l'on repousse un entretien, chaque fois que l'on remet des travaux à l'année suivante, cela revient à augmenter le prix de la réfection puisque l'infrastructure continue de se détériorer.

En valeur numéraire communale :

Les recettes communales totales tout confondu en 2020 s'élevaient à 359 225 euros.

La proposition de la commission Finances projette des recettes totales à 355 098 euros (-4127e)

La proposition du Maire projette des recettes totales à 367 123 euros. (+7898e)

Fort des échanges des élus, de la prise en compte de cette période de tension sur certains emplois, de la conjoncture économique incertaine, le conseil municipal a choisi pour 2021 de retenir la proposition la plus basse en étant sensible au pouvoir d'achat de chaque foyer.

Notons que malgré l'augmentation des impôts, les recettes globales communales vont diminuer de 4127 euros par l'effet des différents facteurs évoqués dans cette lettre.

C'est en ce sens qu'il m'apparaît indispensable de réformer dès aujourd'hui l'accès au stade pour le club de foot du Val de Boutonne. Le club de foot, dont l'association est domiciliée à Brioux occasionne 7000 euros de dépenses en moyenne par an exclusivement payés par les contribuables de Secondigné (le club compte une vingtaine de licenciés communaux pour 250 joueurs).

La réflexion que je me pose : Est-ce aux contribuables de la commune de financer les charges liées au club de foot VDB de Brioux ? Est-ce que cet argent ne pourrait pas servir pour l'embellissement du bourg et des hameaux ?

Sans que nous soyons partisans du « tout-impôt », la réalité de notre commune fait que nos recettes sont aujourd'hui uniquement générées par le biais de la taxe foncière et des dotations d'État. En effet, nous ne disposons pas de recettes diversifiées. (d'autres communes bénéficient, par exemple, de revenus fructueux liés à des infrastructures de transition énergétique). Aussi, les impôts des entreprises sont collectés par la communauté de communes et nous n'en touchons qu'une partie seulement.

Chaque élu du conseil connaît le poids des charges et le coût de la vie, cependant gardons à l'esprit que malgré la nécessité d'augmenter les taxes foncières, Secondigné garde l'atout réel de disposer d'une fiscalité très avantageuse, et ce, même si des réévaluations seront indispensables durant la mandature suite à ces réformes d'État.

Pour suivre l'action communale, je vous invite à consulter le site internet de la commune en vous rendant sur [www.secondignesurbelle.com](http://www.secondignesurbelle.com). Le site a été réalisé en interne et a pour objectif de relier nos 21 hameaux à l'information communale, d'expliquer notre travail, de communiquer sur les décisions en toute transparence. C'était l'un de nos engagements de campagne tout en permettant à la commune de se doter d'un outil de communication moderne renforçant son attractivité. Également, je rappelle que la commune s'est dotée d'une page Facebook (Vivre à Secondigné) pour communiquer sur l'évènementiel du territoire.

Avant de terminer, je voudrais aussi amener chacun à réaliser que Secondigné est une commune très grande au regard du nombre d'habitants, commune éclatée en 21 hameaux reliés avec un réseau routier très important et globalement en mauvais état. Des rénovations de bâtis sont à entreprendre rapidement avant que ceux-ci ne se détériorent davantage.

C'est une grande question à laquelle nous devons collectivement répondre : Comment et jusqu'où sommes-nous prêts à déployer de l'investissement pour remettre à niveau certaines infrastructures ?

Sachez, Chère Madame, Cher Monsieur, que je reste à votre disposition pour toutes questions complémentaires,

Nicolas VALÉRY  
Maire de Secondigné-sur-Belle

